

REGLEMENT DU CHALLENGE YVES CENSE POUSSINS-POUSSINES SAISON 2009-2010

Pour participer au challenge, les athlètes né(e)s en 1999 et 2000 devront être licencié(e)s au moment de la compétition (attention, règlement particulier pour la période de transition du 01 novembre 2009 au 31 décembre 2009).

PREMIERE PARTIE

1. SAISON AUTOMALE

INTERCLUBS PAR EQUIPES

- 4 à 6 athlètes au maximum par équipes
- 1 seule équipe incomplète par club, et ce par catégorie, sera prise en compte pour le challenge
- 13 performances seront nécessaires pour se voir attribuer des points au challenge pour une équipe complète (8 performances pour une équipe incomplète)
- Limitation des épreuves : 2 courses + 1 concours OU 1 course + 2 concours et éventuellement le relais
- Les épreuves : relais – 50 m – 1000 m – 50 m haies – 1000 m marche – hauteur – longueur – poids – disque – javelot.
- 1 juge (minimum) de niveau départemental, régional, fédéral par équipe complète ou incomplète, la non-présentation du nombre de juges nécessaires, pour les clubs, entraînera la non-qualification des équipes inscrites du club.
- Attribution des points dans l'ordre du classement, dans chaque catégorie :
200-160-140-120-100-80-60-50-40-30-20-15 et 10 points pour tous les autres équipes classées.

DEUXIEME PARTIE

2. SAISON HIVERNALE LES CROSS

ORGANISATION CLUBS

- Compétitions comprises entre novembre 2009 et mars 2010, inscrites au calendrier hivernal de la L.N.P.C.A, et organisées par des clubs affiliés à la F.F.A
- Pour un club participant à plusieurs cross, durant la période citée ci-dessus, sera retenu pour le challenge, celui ayant connu la plus forte participation (nombre d'athlètes poussin(e)s du club participant)

Epreuves retenues

Cross des foulées du marais
Cross de l'Armistice
Cross de la ville d'Arras
Cross des 1ères foulées
Cross de Saint-Venant
Cross du bois de Florimond
Cross du bois Magnier
Cross Léon Javelot
Cross Jean Vilet
Cross de Noël
Cross de la chandeleur
Cross de Simencourt

Vermelles A.C
A.C Audomarois
R.C Arras
O.S Aire-sur-la-Lys
Saint-Venant A
J.C Harnes
Berck A.C.O
U.S Biache Saint Vaast
U.S.A Liévin
Wingles A.C
J.C Montigny-en-Gohelle
A.S Simencourt

- Attribution des points : **5 points par athlètes licenciés à la date de compétition.**
- Bonification de : **500 points si un club participe à 3 organisations avec un total de participants supérieur ou égal à 50 poussin(e)s.**
- Bonification de : **250 points si un club participe à une organisation avec un total de participants supérieur ou égal à 25 poussin(e)s.**

Attention. : Lors de la période de transition, du 1^{er} novembre 2009 au 31 décembre 2009, seront retenus dans le décomptage des participants, les poussin(e)s participants aux courses de leur catégorie ou à la course des benjamin(e)s, et ceux nés en 2001 participants à la course des poussin(e)s.

Un exemplaire des résultats devra parvenir au Comité Départemental 62 pour le comptage des points.

LES DEPARTEMENTAUX DE CROSS

- Les courses : PM 1^{ère} année + PM 2^{ème} année
PF 1^{ère} année + PF 2^{ème} année
 - Classement par équipes sur 4 athlètes
 - Classements individuels séparés (1999/2000)
- Attribution des points :
 - Classement individuel : (pour chaque classement)
200.170.150.130.110.100.90.80.70.60.50.40.30.20 et 10 points
 - Classement par équipes :
250.200.150.120.100.80.60.50.40.30.20 et 10 points aux autres équipes

LES SALLES

LES QUALIFICATIONS

- Les athlètes disputeront un triathlon (course-saut-lancer) parmi les épreuves suivantes : 30m-30m haies (0,50m)-hauteur (8 essais)-quintuple bond-lancer de médecine ball ou poids (3 essais).
- Les compétitions seront organisées par les clubs (conjointement avec les benjamin(e)s).
- La participation des clubs à différentes organisations est limitée à 3.
- Attribution des points :
 - 5 points par athlète, licencié à la date de la compétition, et ce une seule fois au cours de la saison.**

Attention. : Lors de la période de transition, du 1^{er} novembre 2009 au 31 décembre 2009, seront retenus dans le décomptage des participants, les poussin(e)s participants aux courses de leur catégorie ou à la course des benjamin(e)s, et ceux nés en 2001 participants à la course des poussin(e)s.

Un exemplaire des résultats devra parvenir au Comité Départemental 62 pour le comptage des points

LES CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX

- Ils seront organisés à Isbergues en mars 2010
- Les 55 premiers triathlons de chaque catégorie seront qualifiés pour ces championnats
- Les épreuves : 50m-50m haies-longueur (3 essais)-hauteur (8 essais +essais en or)-poids (3essais) et relais
- Les classements seront effectués pour chaque épreuve et sur le triathlon

- Attribution des points (uniquement sur le triathlon) :
200.180.160.140.120.100.80.70.60.50.40.30.20 et **10 points aux autres athlètes classés.**

DEUXIEME PARTIE

3. SAISON ESTIVALE

La répartition des districts se fera en fin de saison hivernale.

LES DISTRICTS

- Lors de chaque journée, les athlètes participeront obligatoirement à un triathlon (course-saut-lancer) et éventuellement le relais.
- Attribution des points :
5 points par athlète licencié ayant effectué un triathlon dans la limite de 2 participations à des districts

LES CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX

- Les athlètes participeront obligatoirement à un triathlon (course-saut-lancer) et éventuellement le relais
- Les épreuves : 50m-1000m-50m haies-1000m marche-poids-javelot-disque-longueur(pour ces 4 dernières épreuves 3 essais)-hauteur(concours libre)-
- Attribution des points :
Classement individuel par épreuves :
100.80.60.50.40.30.20 et 10 points
Classement des relais :
100.80.60.50.40.30.20 et 10 points
Classement des triathlons :
250.200.180.160.150.140.130.120.110.100.90.80.70.60.50.40.30.20 et 10 points aux autres classés